

million à être appliqué à cette fin : donc j'ai un découvert ou un déficit d'un million. Mais il était compris dès le début que ces déboursés extraordinaires devaient être payés à même des ressources extraordinaires. Il ne peut donc pas être question de déficit dans ces opérations, et je me demande pourquoi l'honorable trésorier persiste à grouper ses chiffres d'une aussi étrange manière, que je n'ai trouvée dans aucun discours d'hommes politiques qui ont traité des finances publiques. Il le regrettera peut-être avant longtemps, parce que nous serons bientôt en mesure de nous en servir avantageusement contre lui. Je ne renonce pas au droit d'user des armes qu'il nous prépare, vu que ce sera peut-être le plus efficace moyen de lui rendre le service de le faire revenir d'une erreur qui lui fournit, — et c'est probablement pourquoi il y tient tant — l'avantage peu juste de critiquer ses devanciers sans raisons valables.

PASSIF ET ACTIF LE 30 JUIN 1887.

L'état du passif et de l'actif de la province à la fin du dernier exercice diffère peu, quant aux montants, de celui que l'honorable trésorier nous a donné il y a un peu plus d'un an. La dette provinciale y est portée au chiffre de \$22,188,700, mais, contrairement à ce qui se pratique partout ailleurs, les subventions aux chemins de fer votées, mais non encore dues, y sont comptées. L'actif est calculé à \$10,859,659, laissant une dette nette de \$11,329,640. L'honorable trésorier est ensuite entré dans d'assez longs détails sur la dette flottante, pour essayer de convaincre la chambre que le fameux emprunt de \$3,500,000 était absolument nécessaire, toujours en vue d'en rejeter la responsabilité sur ses prédécesseurs. Il nous a dit que le 30 juin 1887, il avait à faire face à une dette flottante de \$3,861,466. Mais pourquoi n'avoue-t-il pas, ce que nous savons tous, qu'un million et demi de cette somme se composait d'obligations dont l'échéance était et est encore lointaine, et dont une partie ne sera très probablement jamais due ?

Il calcul l'actif réalisable le 30 juin 1887 à la modique somme de \$300,000. Et cependant l'état des recettes de la province pour les neuf mois de l'exer-

cice en cours, terminés le 31 mars dernier, nous prouve qu'à cette date l'honorable trésorier avait facilement perçu la somme de \$782,000, acompte de notre actif le 30 juin précédent. Evidemment l'actif réalisable, légué par l'ancien gouvernement au ministère actuel, s'élevait à plus des \$300,000 calculées par l'honorable trésorier, puisqu'il en a perçu un montant de près de \$800,000 dans les quelques mois suivants.

L'EMPRUNT.

Mais passons à l'examen de la fameuse question de l'emprunt. Après les étranges événements qui ont signalé les négociations de l'emprunt de \$3,500,000, on devait s'attendre que l'honorable trésorier ferait tous les efforts possibles pour donner à l'affaire la couleur favorable dont elle avait tant besoin. Aussi y a-t-il consacré un tiers de tout son discours. Il est de mon devoir de lui dire que, malgré ce long et pénible travail, il n'a pas réussi à prouver la nécessité absolue de l'emprunt, ni à justifier le cabinet de la manière qu'il a conduit les négociations qui ont abouti à la création d'une dette consolidée de trois millions et demi de piastres.

Il est important de rappeler la position exacte que les deux partis dans cette chambre ont prise, l'année dernière, au sujet du projet du ministère de contracter un nouvel emprunt permanent.

De son côté, pour convaincre la chambre qu'elle devait l'autoriser à emprunter \$3,500,000, le gouvernement lui disait qu'il avait des obligations pour ainsi dire immédiates à rencontrer au montant de près de quatre millions, et qu'il n'avait pas de ressources financières pour faire honneur aux affaires de la province.

De notre côté, nous combattons cette politique d'emprunt, en répondant au ministère qu'il exagérait beaucoup le chiffre de ses obligations immédiates ; qu'avant de contracter un nouvel emprunt permanent, le cabinet devait percevoir avec énergie ce qui était dû à la province, et qu'ainsi il était possible d'éviter, sinon en totalité du moins en très grande partie, l'addition permanente de \$3,500,000 à notre dette consolidée.

Quiconque voudra juger avec impar-